

Note du comité d'organisation sur les ultimes préparatifs du congrès de La Haye (3 mai 1948)

Légende: Le 3 mai 1948, le Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne met au point les derniers préparatifs du congrès de l'Europe qui va s'ouvrir quatre jours plus tard à La Haye.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Mouvement européen. ME 957.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_du_comite_d_organisation_sur_les_ultimes_preparatifs_du_congres_de_la_haye_3_mai_1948-fr-7cbcac51-0653-48ec-b4a6-15755d97ac8f.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne

Procès-verbal d'une réunion du comité exécutif organisée le 3 mai 1948 à La Haye

PRÉSENTS:

M. Sandys (président)
M. le sénateur Kerstens
M. Retinger
M. Brugmans
M. Mackay
M. Silva
M. Noël
M. Rebattet, M^{elle} Ford, M. Viskil et M. Van Stam étaient de service.

1. RÉOLUTIONS DU CONGRÈS

(a) Résolution politique

M. Brugmans, M. Noël et M. Mackay se sont engagés à rédiger une résolution politique à soumettre au comité international le 5 mai.

(b) Résolution économique

La résolution économique proposée par la section économique est adoptée sous réserve de l'ajout d'un passage traitant de l'aspect social, que le M. Brugmans, en consultation avec M. Noel et M. Mackay, s'est engagé à rédiger et à soumettre à l'attention du comité international, le 5 mai.

(c) Résolution culturelle

L'exécutif a été informé du fait que le rapport culturel contient une conclusion sous forme de résolution et il a été décidé d'examiner si cette résolution est appropriée lors de la réunion du comité international, le 5 mai.

2. ORGANISATION DU CONGRÈS

M. Sandys a remercié, au nom du comité international, le sénateur Kerstens des excellentes dispositions qu'il a prises avec son personnel pour l'accueil et l'hébergement des délégués et pour le travail général du congrès.

Ces dispositions ont été expliquées à l'exécutif par le sénateur Kerstens, M. Viskil et M. Van Stam.
L'exécutif a noté ce qui suit:

(a) Un hôtel sera désigné comme quartier général pour chacune des délégations nationales et la plus grande partie des membres de cette délégation seront hébergés soit dans cet hôtel soit dans d'autres hôtels voisins.

(b) Le cas échéant, des dispositions seront prises pour que les représentants des délégations se rendent aux Jardins botaniques, vendredi matin, afin de prendre les documents nécessaires et se chargent eux-mêmes de les distribuer aux membres de leur délégation.

(c) Le bureau d'accueil restera ouvert aux Jardins botaniques jusqu'à 14 h 30, le vendredi 7 mai.

(d) Les délégués qui arriveront tôt dans la matinée du vendredi 7 mai, seront accueillis dans un club situé non loin du Ridderzaal.

- (e) Les moyens nécessaires seront fournis pour la poursuite des séances plénières des trois comités du congrès, au besoin, les soirs du samedi et du dimanche. En outre, trois salles seront réservées au Kurzaal, à Scheveningen, les soirs du samedi et du dimanche, pour les comités de rédaction.
- (f) Contrairement à ce qui avait été arrangé auparavant, la séance plénière du lundi 10 mai commencera à 10 heures au lieu de 9 h 30 et se poursuivra jusqu'à 12 h 30.
- (g) Les délégués assistant à la réunion du comité politique, aux Jardins botaniques, seront assis derrière de longues tables faisant face au président, et le sol sera revêtu d'une moquette.
- (h) Lors des séances plénières dans le Ridderzaal, les délégués seront libres de s'asseoir où ils voudront et ne seront pas regroupés par délégations nationales. Cependant, des sièges seront réservés au premier rang pour les membres du comité international et pour un ou deux dirigeants de chaque délégation.
- (i) M. Retinger sera consulté sur la manière de présenter la liste des délégués.
- (j) Les seuls drapeaux utilisés dans le Ridderzaal et sur le Dam seront le drapeau national néerlandais et le drapeau orné d'un «E» du congrès qui seront disposés en alternance.
- (k) La réception royale prévue pour la soirée de lundi 10 mai a été annulée. Cependant, la princesse Juliana et le prince Bernhard assisteront à la séance d'ouverture.

3. COMITÉ D'ORGANISATION

Il a été décidé de mettre sur pied un comité d'organisation avec plusieurs sous-comités. (Les détails concernant sa composition et ses attributions sont exposés dans l'annexe «A»). Il a été décidé que, sauf disposition contraire, les membres du comité d'organisation et de ses sous-comités, ainsi que les secrétaires honoraires des trois comités du congrès, se réuniront pour le dîner, les jeudi, vendredi, samedi et dimanche, au Kurhaus de Scheveningen. (Une table spéciale leur sera réservée).

4. SECRÉTAIRES HONORAIRES DES COMITÉS

Il a été décidé que chacun des trois comités du congrès aura deux secrétaires honoraires, un francophone et un anglophone.

Comité économique: Lady Rhys Williams, M. Naudin

Comité politique: M. Noël, M. Hopkins

Comité culturel: M. Silva, le commandant Rodd.

5. RÈGLEMENT DU CONGRÈS

Il a été décidé de remettre aux délégués une courte déclaration (imprimée en français et en anglais) sur la procédure à suivre durant les débats du congrès. (Le texte est joint à l'annexe «B»).

6. SOCIALISTES D'EUROPE DE L'EST ET D'ESPAGNE

Il a été décidé d'envoyer des invitations au congrès à cinq socialistes originaires d'Europe de l'Est et d'Espagne, recommandés par la section française du Mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe (MSEUE).

7. DÉLÉGATION ESPAGNOLE

Sous réserve du paragraphe précédent, il a été décidé de ne pas augmenter le nombre des membres de la délégation espagnole.

8. AUTRES RÉUNIONS

D'autres réunions du comité international auront lieu le mercredi 5 mai, aux heures suivantes:

Exécutif: 10 h 00

Ensemble du comité: 15 h 00

COMITÉ D'ORGANISATION

Le comité international est responsable collectivement pour toutes les questions relatives à l'organisation et à la conduite du congrès et il prendra toute décision qu'il jugera nécessaire avant et durant le congrès. Cependant, comme il ne sera pas facile de réunir tous ses membres, ses fonctions seront déléguées à un comité d'organisation restreint, composé des personnes suivantes:

M. Sandys (président)
M. le sénateur Kerstens
M. Brugmans
M. van Zeeland
M. Mackay
M. Courtin
M. Retinger (secrétaire général)
M. Rebattet (secrétaire général adjoint)

Les responsabilités de l'exécution des instructions du comité d'organisation seront réparties de la manière suivante:

(1) Coordination et supervision générales des questions imprévues nécessitant une attention urgente:
M. Sandys

(2) Accueil, hébergement, restauration, transports, dispositions matérielles pour le Ridderzaal et les salles des comités, contrôle des laissez-passer, organisation de la réunion à Amsterdam, demandes d'informations générales, relations avec les autorités néerlandaises: le sénateur Kerstens

(3) Liaison entre le comité économique et le comité d'organisation: Lady Rhys Williams

(4) Liaison entre le comité politique et le comité d'organisation: M. Noël, M. Hopkins

(5) Liaison entre le comité culturel et le comité d'organisation: M. Silva, le commandant Rodd

(6) Préparation des listes des orateurs principaux pour les séances plénières, les comités et les réunions publiques, en consultation avec les présidents des comités; attribution des sièges sur l'estrade

Sous-comité des orateurs: M. Sandys, le sénateur Kerstens, M. Retinger, M. Brugmans, M. Noël, M. Mackay, M. Sharp (secrétaire)

(7) Relations avec la presse

Sous-comité de la presse: le commandant King Hall (président), M. Courtin, M. Van Broekhuizen (exécutif)

(8) Toutes les autres questions, y compris l'ordre du jour, la procédure, l'autorisation concernant la conduite

de débats, la distribution des documents de travail aux délégués, les directives pour les interprètes etc.

M. Retinger (Secrétaire général)
M. Rebattet (Secrétaire gén. adj.)

PROCÉDURE

Discours

1. Le président de chaque séance décidera à sa discrétion du temps alloué à chaque orateur. Sauf décision contraire du président, la longueur des discours ne dépassera pas les limites suivantes:

Discours d'ouverture: 15 minutes

Discours de clôture: 10 minutes

Autres discours: 5 minutes.

2. Les délégués souhaitant notifier à l'avance leur désir de prendre la parole doivent remplir l'un des formulaires ci-joints. Ceux-ci seront remis au plus tard la veille à 20 heures au bureau du congrès, au Kurhaus de Scheveningen.

Interprétation

3. Il est demandé dans la mesure du possible aux délégués de s'exprimer soit en français soit en anglais. Des interprètes sont disponibles pour traduire dans ces deux langues. Les délégués parlant dans d'autres langues sont priés de fournir des traductions écrites qui pourront être distribuées.

4. Le président peut consulter les délégués pour leur demander s'ils ont besoin d'un interprète. Comme le temps disponible est très court et que de nombreuses personnes souhaiteront participer aux débats, les organisateurs espèrent que les délégués seront disposés, le plus possible, à se passer des services des interprètes.

Scrutin

5. Le scrutin, lorsqu'il sera nécessaire, se déroulera à main levée.

Amendements

6. Les délégués désireux de soumettre au comité des amendements aux résolutions doivent les remettre par écrit (soit en français soit en anglais). Le président peut, le cas échéant, mettre des amendements au vote sans débat, ou regrouper plusieurs amendements pour qu'ils soient débattus ensemble.

7. Tous les amendements proposés doivent être adressés aux secrétaires honoraires du comité approprié (politique, économique ou culturel) et peuvent être remis jusqu'à 20 heures le vendredi au bureau d'information du congrès au Kurzaal de Scheveningen (où le dîner est servi tous les soirs à tous les délégués). Des amendements introduits plus tard peuvent être remis aux secrétaires honoraires durant les débats du comité.

8. Tous les amendements que les délégués désirent soumettre doivent être proposés durant les débats du comité. Seules les résolutions adoptées par le comité peuvent être présentées dans les séances plénières.

Autres questions

9. Toutes les autres questions concernant la conduite des débats seront décidées par le président de séance à

sa discrétion. Sa décision sera définitive.